

REPONSES DES ORDONNATEURS

Monsieur Alain LABE

Compte tenu des rapports successifs qui m'ont été adressés et des modifications apportées, notamment à la suite de mes observations en date du 13 mai 2002, je me permets de vous adresser ma réponse au dernier rapport de la Chambre régionale des Comptes, le 11 juillet 2002.

1.1. Dépenses de gestion

Je crois utile de rappeler les faits suivants, relatifs à l'augmentation des dépenses de gestion entre 1990 et 1995.

1. Augmentation des frais de personnel : voir le point 2.1 sur la masse salariale

2. Augmentation des dépenses provoquées par les mesures de décentralisation :

- les contingents versés chaque année par la commune au conseil général de Vaucluse ont augmenté de manière considérable, de l'ordre de 100 % pour le contingent d'aide sociale et de 60 % pour le contingent incendie (en six ans).

- ni avant 1989, ni après 1995, ces versements n'ont été affectés de telles augmentations.

3. Subventions versées au titre de l'action sociale, dans le cadre des opérations d'habitat et vie sociale et des contrats de plan :

inexistantes avant 1989, elles ont été fortement réduites après 1995 (ce qui est rapidement signalé dans le rapport du 11 juillet 2002)

4. La subvention versée par la ville d'Orange aux Chorégies est actuellement identique à celle qui l'était entre 1990 et 1995, mais elle a baissé entre 1996 et 1998.

1.5. Dépenses d'investissement

1. Le rapport signale que *"le dynamisme des dépenses d'équipement s'explique par la politique de rénovation du centre-ville conduite par la commune."*

Je me permets de signaler que cet effort de rénovation a été entrepris dès 1991, dans le cadre en particulier du contrat de plan Etat-Région.

2. A ce titre, les opérations réalisées avant 1995 ont bénéficié de subventions de l'ordre de 50 % des dépenses engagées, ce qui n'a pas été le cas ensuite.

ML.

2.1. Masse salariale

1. Le nombre de fonctionnaires territoriaux de la ville d'Orange a fortement augmenté au cours de la période 1975 - 1989.

La nécessité de répondre aux nouvelles tâches induites par le développement des services municipaux, puis l'accroissement des compétences et des responsabilités des communes à la suite des lois de décentralisation, expliquent cette augmentation.

Après ces fortes croissances, le nombre de fonctionnaires municipaux s'est stabilisé entre 1990 et 1995 : au-delà du nombre *total* de salariés, qui est signalé dans le rapport, il faudrait souligner l'augmentation sensible du nombre de salariés à *temps partiel* - ce qui a limité l'augmentation *globale* de la masse salariale.

C'est ce qui explique que la proportion des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement a baissé de 1990 à 1995.

2. La pyramide des âges du personnel communal s'est montrée peu favorable à la possibilité de réduire le nombre de salariés par le non remplacement des départs à la retraite.

3. Très peu de fonctionnaires ont demandé une mutation au cours de mon mandat, entre 1989 et 1995 (ce qui n'a pas été le cas par la suite, après 1995 !), ce qui rendait également impossible une réduction significative du nombre de salariés municipaux.

4. L'application des "circulaires Duraffour" en 1990-1991 a entraîné la disparition de la catégorie D de la fonction publique : les agents qui en faisaient partie ont été intégrés dans la catégorie C (soit plus du quart du personnel communal), avec une augmentation sensible de leurs salaires.

Dans ces conditions, une stabilisation de la masse salariale s'est révélée impossible entre 1989 et 1995.

3.3. Clodius

1. L'opération Clodius a été décidée pour occuper le site d'une opération RHI (Résorption de l'habitat insalubre), entreprise depuis plusieurs années par la démolition des immeubles vétustes du quartier Pourtoles et par des fouilles archéologiques sur les lieux

Elle a visé à accompagner la construction d'une cinquantaine de logements HLM (obligatoires dans le cadre de la RHI) de la création d'un ensemble socio-culturel.

ALi

Celui-ci comprend une médiathèque-bibliothèque, une salle de spectacles et un musée antique. Il s'agit donc de *trois opérations de service public*, rassemblées en un même lieu.

2. Le soutien de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) a permis à ces opérations de bénéficier de subventions importantes, et de promesses de soutien ultérieur lors de sa mise en service - notamment avec la création d'une scène régionale.

Ce triple projet a été mené à bien sans aucun dépassement financier, comme l'indique le rapport.

3. Le METP

- j'ai pris connaissance des avantages des METP au cours de réunions initiées par l'Association des Maires de France : utilisés notamment par le Conseil régional d'Ile-de-France, cette procédure a alors bénéficié d'un certain crédit.

- avant de prendre une décision définitive, j'ai tenu à m'informer auprès des services de la préfecture de Vaucluse : la possibilité d'inclure les dépenses du METP dans les dépenses d'investissements - donc justifiables du remboursement de la TVA sur la partie "travaux" - était alors envisageable.

- le recours à l'emprunt a été alors obéré par l'achat du parc de stationnement du cours Pourtoules : la convention signée par mon prédécesseur obligeait la commune à appliquer une convention qui l'amenait à couvrir chaque année les déficits d'exploitation. Afin d'éviter la perpétuation d'une dépense très élevée, j'ai fait approuver par le conseil municipal cette acquisition. De l'ordre de 20 millions de francs, cet achat a nécessité un emprunt imprévu mais important (de l'ordre de 20 millions de francs)... au moment où la commune devait financer la réalisation de Clodius.

- compte tenu de ces observations, le METP a semblé alors la meilleure solution.

Le rapport signale à juste titre que ce choix entraîne finalement un surcoût élevé pour la commune. Mais j'observe que ce surcoût représente moins de 10 % de la dépense totale, et qu'il est inférieur aux subventions que la commune n'a pas encaissées en raison de son incapacité à appliquer les conditions du programme prévu pour les trois opérations (532.015 euros contre 1.640.000 euros)

///

Maurice